

Le CNSF regroupe des adhérents individuels et un Collegium d'associations et de syndicat







COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 avril 2018

Mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle : Les Sages-femmes oubliées dans la communication du Ministère ?

Les sages-femmes saluent l'ensemble des mesures de la feuille de route concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle, aussi bien en matière d'information et de formation des professionnels que de simplification du parcours de soins, d'innovations en matière de propositions de suivi et de promotion de la recherche en santé sexuelle et reproductive.

Tout ceci recouvre complètement le champ d'exercice des sages-femmes, et plus particulièrement les missions qui leur sont confiées depuis 2009, dans le cadre du suivi génésique, tout au long de la vie des femmes/couples.

Ainsi et pour ceux de nos concitoyens et concitoyennes qui ne le sauraient pas, les sagesfemmes ont investi les compétences accordées en gynécologie de prévention : suivi gynécologique de prévention, prescription et suivi de la contraception sous toutes ses formes, IVG médicamenteuse, dépistage du cancer du col de l'utérus, prévention des infections sexuellement transmissibles, etc.

Les sages-femmes sont donc concernées prioritairement pour assurer la consultation globale « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes, filles comme garçons, au même titre que les médecins généralistes et que les gynécologues – seuls cités dans le communiqué du Ministère de la Santé et dans de nombreux médias ces dernières semaines.

L'information du grand public doit rétablir une visibilité et délivrer des informations loyales sur l'ensemble des compétences des professionnels de santé et des sages-femmes en particulier.

Contact presse:

• Sophie GUILLAUME, présidente : 06 16 56 22 82

• Nicolas DUTRIAUX, secrétaire général : 06 12 89 22 64